



D-2020-240

## DECISION DU PRESIDENT

### AMENAGEMENT DES PARKINGS DU SIEGE DU GRAND ANNECY ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 200305

Publiée sur le  
site internet du  
Grand Anecy  
le

**26 JUIN 2020**

Déposée en  
Préfecture le

**26 JUIN 2020**

**Le Président** du Grand Anecy,

**VU** la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 19 et suivants,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 réservant au Conseil certaines attributions,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1<sup>er</sup>-II, portant exercice de certaines attributions du Conseil, de droit, par le Président,

**VU** l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

**VU** les délibérations n° 2017/07 et 2017/359 du Conseil de Communauté respectivement des 13 janvier 2017 et 29 juin 2017 portant délégation de pouvoirs au Bureau

**VU** les articles L. 2123-1, R. 2123-1-1°, R. 2123-4 à R. 2123-5 du code de la commande publique,

**VU** l'avis favorable de la CAO en date du 25 juin 2020.

**VU** les crédits inscrits au Budget 2020,

**Considérant** la proclamation de l'état d'urgence sanitaire à compter du 24 mars 2020,

**Considérant** que pour l'aménagement des parkings du siège du Grand Anecy, il convient de désigner des entreprises pour chacun des 5 lots,

### APRES CONSULTATION DECIDE

**Article 1 :** de confier les travaux aux entreprises qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour les montants suivants :

N°	Objet	Titulaire	Montant estimatif € HT
Lot n°1	Signalisation horizontale et verticale	BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX	20 886,90
Lot n°2	Génie civil - Réorganisation du parking	FERRAND TP	38 183,30
Lot n°3	Peinture et revêtements muraux	EMP	5 500,00
Lot n°4	Fourniture et pose d'un abri vélo	ALTINNOVA	4 980,00
Lot n°5	Métallerie – Serrurerie	STA	8 826,25

TOTAL : 78 376,45 € HT

**Article 2** : La durée globale tous lots confondus : 15 semaines à compter de l'ordre de service envoyé au lot n°1 (hors période de préparation de 4 semaines).

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet du Grand Annecy.

**Article 4**

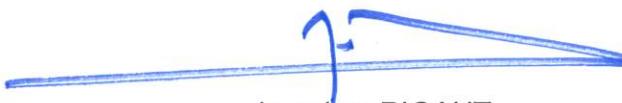
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Grand Annecy dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse du Grand Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Annecy, le

**26 JUIN 2020**

Le Président



Jean-Luc RIGAUT